

guerre, l'édifice de l'est a servi à abriter des valeurs fort considérables.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais ces valeurs étaient déposées dans une nouvelle partie de l'édifice de l'est, qui est absolument à l'épreuve de l'incendie.

(Il est fait rapport sur l'état de la question.)

2e DELIBERATION DU BILL TENDANT AU RACHAT DU CHEMIN DE FER DU NORD-CANADIEN.

L'hon. sir THOMAS WHITE propose que le projet de loi (bill n° 125), tendant à autoriser Sa Majesté à faire l'acquisition du capital-actions de la compagnie de chemin de fer du Nord-Canadien soit lu pour la 3e fois.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur l'Orateur, j'appelle l'attention du ministre des Finances et de cette Chambre sur un amendement que je désire faire insérer dans le projet de loi. Avant donc d'aller plus loin, je propose:

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé à un nouvel examen en comité général pour y être modifié en insérant entre les mots "peut" et "acquérir" dans la première ligne de l'article 1er les mots: "sous réserve de l'approbation par le Parlement de la sentence arbitrale ci-dessous prévue".

Je suis d'avis que tout homme qui est disposé à tenir raisonnablement compte des droits du peuple, peu importe les opinions qu'il professe quant à l'inconvenance de procéder de cette façon-là, concédera que, puisque le Gouvernement est déterminé à soumettre la question à l'arbitrage, il devrait au moins consentir à soumettre la sentence arbitrale à l'assentiment du Parlement avant d'indemniser les intéressés.

Avant d'exposer les quelques arguments que j'ai à faire valoir à l'appui de mon amendement, je désire réitérer le regret que j'éprouve de voir la question revenir sur le tapis ce soir, car lors de la suspension de la séance, j'avais supposé qu'on laisserait le projet en suspens jusqu'à demain. Je sais que mon très honorable ami le chef de l'opposition désirait être présent à cette occasion, et le ministre des Finances a été mis au courant de la situation.

Mon honorable ami de Trois-Rivières (M. Bureau) m'a assuré que le Gouvernement était décidé à remettre la question à demain, du moment qu'il aurait l'assurance que le débat se terminerait jeudi. Je puis garantir à mon honorable ami le ministre des Finances que les membres de la gauche ne sont pas du tout disposés à prolonger le débat d'une façon indue s'ils ont le temps

suffisant pour exposer raisonnablement leurs vues devant le pays.

Le Gouvernement s'est mépris sur les intentions de l'opposition, lorsque le projet a été débattu en comité. Je puis vous donner l'assurance, monsieur l'Orateur, que les membres de la gauche n'ont jamais entretenu le désir ni l'intention d'avoir recours à des tactiques d'obstruction pour retarder l'adoption de la loi. Et je vais vous dire pourquoi. Au point de vue financier, c'est la mesure la plus importante que le Parlement ait jamais été appelé à adopter jusqu'à ce jour. Si nous tenons compte de la somme qu'il faudra peut-être déboursier en vertu de la décision du tribunal d'arbitrage, et si nous l'ajoutons au total des dettes que le pays prendra à sa charge en se portant acquéreur du capital-actions de la compagnie du Nord-Canadien, nous arrivons à une somme globale d'environ \$650,000,000, un fardeau énorme qui pèsera sur les épaules de la population canadienne.

Cela implique l'adoption d'un principe qui n'a jamais été soumis au peuple, et le présent Parlement, dont l'existence a été prolongée par nous-mêmes et à notre demande pour permettre au Gouvernement de se consacrer plus effectivement aux affaires de la guerre, n'a ni mandat ni autorité pour engager le pays dans une pareille voie. Les électeurs n'ont jamais supposé que le Parlement, pendant le sursis qui lui a été accordé, entreprendrait de régler une question de cette importance.

Je ferai observer que l'étude de ce bill en comité général a commencé le 16 août et que les travaux du comité ont été clos hier, de sorte qu'il ne s'est écoulé que treize jours, entre la date à laquelle le bill est venu devant le comité et aujourd'hui. Si l'on tient compte du fait que durant ces treize jours la loi des électeurs militaires a été étudiée et votée et qu'une bonne partie du budget a été adoptée, il faut admettre que la discussion sur le présent bill n'a pas été prolongée outre mesure. Si l'on tient compte de cet autre fait qu'il y a environ soixante membres de l'opposition qui n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur cette question, vous admettez, monsieur l'Orateur, que j'ai raison de dire que le débat n'a pas été prolongé inutilement.

Il est vrai que le ministre des Finances a invoqué la clôture et qu'il en est résulté un certain mécontentement, mais il faut l'attribuer en grande partie à l'empressement du ministre à faire adopter son projet sans égard pour les droits de la minorité. Le Gouvernement s'en trouverait

[L'hon. M. Reid.]